

N° 1 Vendredi 8 janvier 2021

Bulletin des Communes • Organe officiel de Cornaux • Cressier • Enges
Hauterive • Le Landeron • Lignières • La Tène • Saint-Blaise

BULOOM



BON VENT 2020

ET SANS REGRET !



TRANSPORTS & DÉMÉNAGEMENTS

WITTWER SA

ENTREPÔTS
EXPÉDITIONS
MANUTENTIONS
GARDE-MEUBLES
EMBALLAGES
MONTE-MEUBLES

Zone industrielle
Les Perveuls 10
CH-2074 Marin
Tél. +41 (0)32 756 00 60
Fax +41 (0)32 756 00 69
E-mail: wittwer@wittwersa.ch

negoproject

planification & direction de travaux

- bâtiments administratifs et commerciaux
- habitat et logement
- constructions industrielles
- rénovations et valorisation de l'existant
- génie civil et paysagisme
- rapports, constats et expertises

chemin des sauges 15 • 2525 le landeron
076 375 12 80 • a.solgun@negoproject.ch
www.negoproject.ch

Cave des Lauriers 1879
Jungo & Fellmann - Cressier

Ouvertures: Déc.

www.75cl.ch

Vendredi 4 - 11 - 18 = 16 à 18 h
Samedi : 5 - 12 - 19 = 10 à 17 h
En semaine: Merci de s'annoncer

Visite - Dégustation - Vente directe

GARAGE - CARROSSERIE

JEANNERET

2037 MONTMOLLIN

JEANNERET TOYOTA spécialiste
Garage Carrosserie Jeanneret
Véhicule de prêt **GRATUIT**

032 731 20 20

Eco-constructeur

Entreprise générale

Rénovations et assainissements

Béton armé et maçonnerie

Ouvrages d'art en béton armé

Génie civil

Terrassements et travaux spéciaux

Revêtements bitumineux

Travaux hydrauliques

Renaturation et protection contre les crues

Valorisation des matériaux

Déconstruction et désamiantage

Peinture et plâtrerie

www.martiarcjura.ch

marti arc jura

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

LA TÈNE

QUALITÉ DE L'EAU À LA TÈNE EN 2020



La Tène

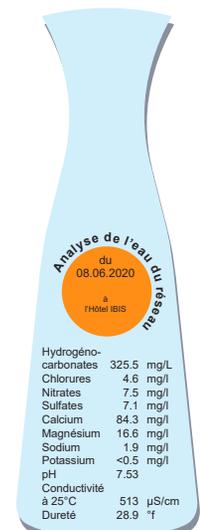


FICHE INFO QUALITE DE VOTRE EAU POTABLE

2020

Qualité de l'eau	Assez dure, faiblement minéralisée et non influencée par l'agriculture (teneur en nitrate < 10mg/L).
Provenance	Eau de source (Le Vigner)
Traitement	Traitement par javellisation, teneur moyenne en chlore libre dans le réseau: 0.05 mg/L (tolérance: 0.10mg/L).
Qualité microbiologique et chimique	Les analyses bactériologiques révèlent la contamination de l'eau par des microorganismes. Les germes aérobies mésophiles (tolérance dans le réseau: 300 UFC/ml) sont des bactéries des milieux naturels et généralement sans danger pour l'homme. Les Escherichia coli et les entérocoques intestinaux (tolérance: non décelable dans 100ml) sont des bactéries indicatrices d'une contamination fécale et leur présence dans une eau suggère une contamination par d'autres microorganismes pathogènes. L'analyse bactériologique des 33 échantillons a montré que la qualité de l'eau du réseau de La Tène a respecté les exigences légales. L'eau distribuée a donc été hygiéniquement propre en 2020. Les analyses physico-chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau, à ses équilibres et aux impuretés qui peuvent la contaminer. 4 contrôles sur 33 ont montré un dépassement de l'exigence pour le chlore libre. Après réglages, la situation est rapidement redevenue normale. Ces non-conformités n'ont pas présenté de danger pour les consommateurs. La qualité de l'eau potable a donc été globalement conforme aux exigences légales en 2020.
Dureté	
Teneur en nitrates	
Contrôles de qualité - Campagnes	Eau brute : 2 séries sur 4 sites totalisant 4 échantillons. Eau du réseau : 12 séries sur 14 sites totalisant 33 échantillons.
Habitants	Nombre d'habitants approvisionnés: 5090 (au 31.12.2019)

Les résultats détaillés et chiffrés des analyses bactériologiques et chimiques sont à votre disposition au bureau communal et sur notre site Internet www.commune-la-tene.ch.
Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au fontainier de la commune Michel Alberca au 079 230 95 23.



Hydrogène-carbonates	325.5 mg/L
Chlorures	4.6 mg/l
Nitrates	7.5 mg/l
Sulfates	7.1 mg/l
Calcium	84.3 mg/l
Magnésium	16.6 mg/l
Sodium	1.9 mg/l
Potassium	<0.5 mg/l
pH	7.53
Conductivité à 25°C	513 µS/cm
Dureté	28.9 °f

Bien consommer l'eau du réseau

- Absence prolongée: laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire
- 24 heures: temps maxi pour garder de l'eau en carafe
- Goût trop chloré: disparition après 1 à 2 h au frigo
- Adoucir l'eau: déconseillé pour l'eau froide - ok pour l'eau chaude
- Brise-jet: ok pour les économies d'eau - à nettoyer régulièrement avec du vinaigre

Décembre 2020
Viteos - Quai Max-Petitpierre 4 - Neuchâtel - info@viteos.ch
Prolab, Collège 33, 2300 La Chaux-de-Fonds - 0800 800 012 - prolab@viteos.ch
www.viteos.ch

LA TÈNE

RECYCLAGE DE VOTRE SAPIN DE NOËL

Que faire de votre sapin une fois ses bons offices accomplis et avant que votre sol ne soit jonché d'aiguille ?

Nous vous proposons d'accomplir un geste citoyen en le recyclant en copaux qui seront ensuite réutilisés pour divers besoins de la commune.

À cette fin, nous vous invitons à apporter le vôtre au hangar de la voirie (Rue Louis-de-Meuron 8 à Marin) :

- le vendredi 8 janvier 2021 : dépôt de votre sapin dans la benne prévue à cet effet
- le samedi 9 janvier 2021 (9h à 12h) : dépôt et déchetage des sapins sur place

En raison de la situation sanitaire actuelle, cet événement ne sera malheureusement pas accompagné de la traditionnelle verrière.

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE

AVIS D'ENQUETE

L'enquête publique est ouverte du 08.01.21 au 08.02.21 Publication FAO n° 2

Dossier SATAC n° 110495

Parcelle(s) et coordonnées : 1197 - Thielle - Wavre ; 1208313/2568376

Situation: Wavre ; Les Champs Capitan 18

Description de l'ouvrage: Remplacement de la chaudière a Mazout par une Pompe à Chaleur AIR/EAU Requérant(s): Brynn & Hervé McCrossan & Maire , 2075 WAVRE

Auteur(s) des plans: Mario Buonomo , TOP SUN ENERGY SA, 2000 NEUCHATEL

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 18.12.20 au 18.01.21 Publication FAO n° 5

Dossier SATAC n° 110381

Parcelle(s) et coordonnées: 4313 - Marin - Epagnier ; 1206786/2567044

Situation: Fin de Marin ; Fleur-de-Lys 26

Description de l'ouvrage: Tour à hirondelles en bois d'une hauteur de 4 à 5 m

Requérant(s): Baptiste Montfort Société Coopérative Migros, 2074 La Tène

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'activités mixtes / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995, Zone industrielle / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995, Plan spécial Migros Marin-Centre / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.03.2007

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Périmètre de plan spécial: PS en vigueur / Migros Marin-Centre / Entrée en vigueur le 14.03.2007; Zone à bâtir: Zone d'activités mixtes / Compétence Communale /

Entrée en vigueur le 07.06.1995, Zone industrielle / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995, Plan spécial Migros Marin-Centre / Compétence Communale /

Entrée en vigueur le 14.03.2007

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

OUVERTURE DE LA LUDOTÈNE DÈS LE 11 JANVIER 2021

Nous vous annonçons que la Ludotène ouvrira bien ses portes dès le 11 janvier prochain, avec reprise de l'horaire habituel, soit chaque lundi et jeudi de 15h30 à 18h00.

Les bénévoles de la Ludotène se réjouissent de vous accueillir prochainement !

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

LE LANDERON



RAPPEL À L'ATTENTION DES USAGERS DE LA ROUTE

Depuis le passage à l'heure d'hiver, les nuits sont plus longues. Pensez à être visible lorsque vous faites usage de la voie publique. Merci également aux parents de s'assurer que les vélos de leurs enfants soient correctement équipés des lumières adéquates.

La Sécurité publique

LE LANDERON



CARTES JOURNALIÈRES CFF – 2021

La commune du Landeron disposera, en 2021, de **deux cartes journalières CFF** en lieu et place de quatre cartes journalières. En raison de la situation sanitaire qui n'est pas prête de s'améliorer en début d'année, le Conseil communal a décidé de réduire le nombre d'abonnements.

Le tarif reste toutefois inchangé :

- prix d'une carte journalière pour les habitants du Landeron : CHF 40.00

- prix d'une carte journalière pour les personnes externes : CHF 45.00

Rappel de quelques principes : Les cartes sont disponibles chaque jour. Elles doivent être retirées au guichet contre paiement. Les cartes ne sont pas envoyées par courrier. Elles ne sont pas remboursées.

Sur le site internet de la commune (www.landeron.ch), vous pouvez consulter en temps réel la disponibilité des cartes CFF (lien « Cartes journalières CFF - Consultation des disponibilités » sur la page d'accueil). Les cartes journalières peuvent être commandées par mail à l'adresse : commune.landeron@ne.ch ou par téléphone au 032 886 48 60.

Le Landeron, le 8 décembre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



CONSEIL COMMUNAL

Suite à sa séance de constitution du 27 novembre dernier, l'exécutif vous fait part de la répartition des dicastères entre les Conseillers communaux, pour la législature 2021-2024, ainsi que de son bureau pour le premier semestre 2021.

Bureau du Conseil communal

Bureau	Titulaires
Président	Egger Jean-Claude
Vice-président	Matthey Frédéric
Secrétaire	Bottinelli-Frigerio Maura
Secrétaire-adjointe	Schouller Nadine
Membre	Spring Roland

Répartition des dicastères

Dicastères	Titulaire	Suppléant
Services industriels – Administration	Matthey Frédéric	Schouller Nadine
Finances - Bâtiments	Spring Roland	Matthey Frédéric
Travaux publics – Urbanisme & police des constructions	Egger Jean-Claude	Spring Roland
Domaines & forêts – - Sécurité publique - Enseignement	Schouller Nadine	Bottinelli-Frigerio Maura Matthey Frédéric

Action sociale - Sports, loisirs, culture - Port

Bottinelli-Frigerio Maura Egger Jean-Claude

Toutes les élections et nominations seront disponibles prochainement sur le site internet de la commune www.landeron.ch / rubrique Politique.

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le jeudi 4 février 2021 et sera notamment consacrée à l'examen du budget de l'année 2021.

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



AVIS D'ENQUETE

L'enquête publique est ouverte du 08.01.21 au 08.02.21 Publication FAO n° 2

Dossier SATAC n° 110217

Parcelle(s) et coordonnées : 5816 - Le Landeron ; 1212530/2573099

Situation : Le Pont de Vaux ; Rue du Jura 4

Description de l'ouvrage : Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Salt Mobile SA / NE_0055A

Requérant(s) : Salt Mobile SA, 1020 Renens

Auteur(s) des plans : Axians (Suisse) SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Demande de permis de construire : Sanction minime importance

Affectation de la zone : Zone d'habitation à haute densité / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

CORNAUX – CRESSIER – HAUTERIVE – LE LANDERON



SALAGE DES ROUTES, CHEMINS ET TROTTOIRS

Nous attirons l'attention des usagers des routes, chemins et trottoirs sur le fait que le service des travaux publics ne répandra du sel ou autres produits chimiques qu'en quantité très limitée, et ceci uniquement aux endroits dangereux (routes en pente, carrefours, etc.) Nous rappelons que les routes cantonales et l'autoroute font également l'objet d'un service de déneigement et salage réduit.

Dans tous les cas, les chemins interdits à la circulation ne seront pas salés.

CONSEILS COMMUNAUX

USAGERS DE LA ROUTE: MESURES HIVERNALES

Les usagers de la route sont rendus attentifs au fait, que durant la période hivernale, le stationnement des véhicules doit être évité le long des routes et chemins. Par leur discipline, ils contribueront à un service rapide et efficace de l'enlèvement de la neige.

Les services publics déclinent toute responsabilité en cas de dommages pouvant être causés par le chasse-neige et les engins spéciaux de la voirie.

CONSEILS COMMUNAUX

CRESSIER



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 12 DÉCEMBRE 2020

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Arrêté relatif à l'adoption du Règlement général du Conseil d'Événements Scolaire (CESC)
Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prevoyance.ne et de l'octroi de la garantie de prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif ou pensionné du syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois.

Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prevoyance.ne et de l'octroi de la garantie de prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif ou pensionné du Syndicat intercommunal EOREN.

Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prevoyance.ne et de l'octroi de la garantie de prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif ou pensionné de la Commune.

Arrêté relatif à l'approbation du budget 2021.

Échéance du délai référendaire : Mercredi 27 janvier 2021.

Cressier, le 12 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,

la présidente,
I. Garcia

le secrétaire,
J. Veillard

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996 :

Requérant : PERFORA SA, 2000 Neuchâtel, Felice Roccasecca

Article cadastral n° : 5667

Situation : Route de Neuchâtel 58 ; Les Malpierrez

Auteur des plans : Philippe Langel, Langel Philippe SA, Rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds

Nature des travaux : Mise en conformité pour la clôture et le portail posés au sud

Sanction : minime importance

Dossier SATAC n° : 110200 Publication FAO n° : 51

Date du délai d'opposition : 18 janvier 2021

Les plans de construction peuvent être consultés à l'administration communale de Cressier ou sur demande préalable auprès du Service de l'aménagement du territoire (SAT), rue Tivoli 5, 2002 Neuchâtel.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

Cressier, le 18 décembre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

LIGNIÈRES



AVIS DE PUBLICATION

Arrêtés du conseil général soumis au référendum

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984. Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2020.

Intitulé des arrêtés :

1. Arrêté relatif au renouvellement du contrat liant la Commune de Lignières au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031.
2. Arrêté relatif à l'adoption du nouveau Règlement général du Conseil d'Evénements Scolaires (CESC).
3. Arrêté relatif à l'adoption du nouveau Règlement général de Commune.
4. Arrêté relatif à l'adoption de modifications apportées au Règlement communal relatif à la gestion des déchets.
5. Arrêté à l'appui d'une demande de crédit-cadre d'engagement de CHF 200'000.- pour procéder à l'extension et au renforcement du réseau du chauffage à distance en 2021, 2022, 2023 et 2024.
6. Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 430'000.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) et les études qui lui sont liées.

Échéance du délai référendaire : Mardi 2 février 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Cédric Hadorn

Le secrétaire
Fabrice Bonjour

SAINT-BLAISE



LA RÉFECTION ET LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DU BÂTIMENT COMMUNAL SIS À GRAND'RUE 35 DÉBUTERONT PROCHAINEMENT

Tout le personnel administratif oeuvrant dans le bâtiment actuel sera réparti dans d'autres locaux et ce pour une durée d'environ 1 année.

Ainsi, des déménagements sont prévus dans l'ordre suivant :

- Les 7, 8 et 9 décembre prochains, les bureaux de l'AVS-AI et le Guichet ACCORD ainsi que le bureau du contrôle des habitants déménageront et tous ces guichets seront fermés. Pour les demandes urgentes durant ces 3 jours, vous devrez vous rendre au guichet du Service social sis à Grand'Rue 28
- Dès le 10 décembre les bureaux de l'AVS-AI et ACCORD seront installés juste en face du bâtiment à Grand'Rue 35 (dans un grand container). Tous les dossiers seront traités par courriers, téléphones, courriels uniquement. Dans des cas exceptionnels, des entretiens en présentiel pourront être organisés mais avec une prise de rendez-vous par téléphone uniquement (numéros habituels)
- Dès le 10 décembre, les bureaux du contrôle des habitants seront installés à Grand'Rue 29, au rez-de-chaussée

Suivront les déménagements des bureaux administratifs qui seront installés :

- Aménagement du territoire, responsable d'exploitation, secrétariat : seront installés au collège de la Rive-de-l'Herbe (Bachelin 1) au rez-de-chaussée (entrée par le Sud du bâtiment uniquement)
- Administrateur, administrateur-adjoint et secrétaire du Conseil communal : seront installés au collège de la Rive-de-l'Herbe (Bachelin 1) au 3^{ème} étage

Le site <https://www.saint-blaise.ch/fr/accueil/> vous donnera l'essentiel des renseignements ou pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'administration communale au 032 886 49 50 ou par courriel à commune.saint-blaise@ne.ch

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et nous vous présentons nos plus cordiaux messages.

LE CONSEIL COMMUNAL

SAINT-BLAISE



PROCLAMATION DE DEUX CONSEILLERS GÉNÉRAUX

Le Conseil communal signale à la population la date de la première réunion 2021 de sa commission consultative, à savoir : 26 janvier 2021

Afin de pouvoir être examinés, les dossiers complets doivent être déposés dans un délai de 10 jours ouvrables avant la séance.

A toutes fins utiles et en complément à la législation cantonale, l'Autorité communale renvoie au règlement d'aménagement communal et au règlement transitoire de construction disponibles sur le site www.saint-blaise.ch.

Saint-Blaise, le 8 janvier 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



COMPOSITION ET RÉPARTITION DES DICASTÈRES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2020-2024 ET COMPOSITION DE SON BUREAU POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2022

Président : M. Cédric Hadorn

Vice-présidente : Mme Josiane Chiffelle

Secrétaire : M. Serge Gaillard

Vice-secrétaire : M. Hans-Christoph Schmidt

Membre : M. Fabrice Bonjour

Dicastères	Responsables	Suppléants
Administration générale (Maison de Commune et ancien abattoir) Aménagement du territoire Promotion économique et touristique Finances et impôts Patrimoine financier	M. Cédric Hadorn	Mme Josiane Chiffelle M. Fabrice Bonjour M. Serge Gaillard M. Hans-Christoph Schmidt M. Hans-Christoph Schmidt
Enseignement et formation (collège) Structures d'accueil pré et parascolaires Culture, sports et loisirs Parcs publics et places de jeux Famille et jeunesse	Mme Josiane Chiffelle	M. Hans-Christoph Schmidt M. Cédric Hadorn M. Fabrice Bonjour M. Serge Gaillard
Approvisionnement en eau Traitement et évacuation des eaux Gestion des cours d'eau Protection de l'environnement Promotion et économie d'énergies (chauffage à distance)	M. Serge Gaillard	M. Fabrice Bonjour M. Fabrice Bonjour M. Cédric Hadorn Mme Josiane Chiffelle M. Hans-Christoph Schmidt
Ordre et sécurité publique Eglises et affaires religieuses (temple) Prévention et promotion de la santé (salubrité publique) Sécurité sociale (aide sociale et prestations aux retraités) Cimetière	M. Hans-Christoph Schmidt	M. Fabrice Bonjour M. Serge Gaillard Mme Josiane Chiffelle Mme Josiane Chiffelle M. Cédric Hadorn
Travaux publics (ancien battoir) Transports publics et mobilité Gestion des déchets Agriculture (pâturages et méteries) Sylviculture	M. Fabrice Bonjour	M. Serge Gaillard Mme Josiane Chiffelle M. Hans-Christoph Schmidt M. Serge Gaillard M. Cédric Hadorn

LIGNIÈRES



PROCLAMATION DE DEUX CONSEILLERS GÉNÉRAUX

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil communal a proclamé élu conseillers généraux pour la période administrative 2020-2024, M. Bernard Guye-Bergeret, proposé par le parti socialiste, en remplacement de Mme Josiane Chiffelle nommée au Conseil communal, et M. Rodrigue de Pourtalès, proposé par le parti libéral-radical en remplacement de MM. Fabrice Bonjour, Serge Gaillard, Cédric Hadorn et Hans-Christoph Schmidt nommés au Conseil communal.

Les trois sièges encore vacants appartenant à la liste du parti libéral-radical seront pourvus ultérieurement.

Le Conseil communal porte le résultat ci-dessus à la connaissance des électeurs et électrices conformément à la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, et les informe que tout recours concernant la validité de cette élection complémentaire doit être adressé à la chancellerie d'Etat dans les six jours qui suivent le présent avis.

LE CONSEIL COMMUNAL

SAINT-BLAISE



ARRÊTÉ DE NOMINATION

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir plusieurs sièges devenus vacants au Conseil général à la suite des nominations au Conseil communal;

Sur proposition des partis du 17 décembre 2020;

Vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 25 octobre 2020;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

arrête :

Article premier. - Mmes Marti Ivana (PLR), Carolillo Silvia (PS) et Chivu Madalina (ENT), MM Pickert Vincent (PLR) et Vaneberg Jérôme (PS), suppléants des listes du PLR, PS et ENT, sont proclamés élus Conseillers généraux.

Art. 2. - La proclamation de cette élection sera publiée dans la Feuille officielle cantonale et dans le Bulletin des communes du district de Neuchâtel. Un exemplaire de l'arrêté leur sera délivré.

Saint-Blaise, le 18 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président
R. Canonica

le secrétaire
A. Jeanneret

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

HAUTERIVE

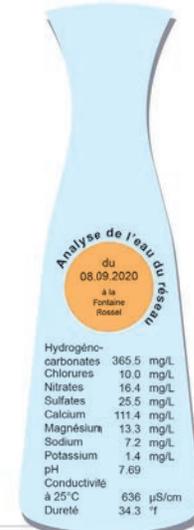
QUALITÉ DE L'EAU À HAUTERIVE EN 2020
1^{er} réseau d'Hauterive et 2^e réseau CEN



FICHE INFO QUALITE DE VOTRE EAU POTABLE

2020

Qualité de l'eau	Dure, bien minéralisée et influencée par l'agriculture (teneur en nitrates > 10 mg/L).
Provenance	Sources communales situées à Valangin et eau de Neuchâtel (sources des gorges de l'Areuse et lac).
Traitement	Eau des sources: par chloration après captage puis traitement avec un rayonnement UV à l'arrivée au réservoir R2. Eau de Neuchâtel: eau des sources traitées par chloration et eau du lac par filtration et chloration. Teneur moyenne en chlore dans le réseau de l'Entre-deux-Monts: 0.01 mg/l (tolérance: 0.10 mg/L).
Qualité microbiologique et chimique	Les analyses bactériologiques révèlent la contamination de l'eau par des microorganismes. Les germes aérobies mésophiles (tolérance dans le réseau: 300 UFC/ml) sont des bactéries des milieux naturels et généralement sans danger pour l'homme. Les <i>Escherichia coli</i> et les entérocoques intestinaux (tolérance: non décelable dans 100ml) sont des bactéries indicatrices d'une contamination fécale et leur présence dans une eau suggère une contamination par d'autres microorganismes pathogènes (par ex. virus ou parasites). L'analyse bactériologique des 31 échantillons a montré que la qualité de l'eau du réseau d'Hauterive a respecté les exigences légales. L'eau distribuée a donc été hygiéniquement propre en 2020. Les analyses physico-chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau, à ses équilibres et aux impuretés qui peuvent la contaminer. La qualité de l'eau potable sur le plan physico-chimique a été conforme aux exigences légales en 2020.
Dureté	<p>MOYENNE 33.2° MINI° 32.5° MAXI° 34.3°</p>
Teneur en nitrates	<p>MOYENNE 16.4 mg/L MINI° 15.3 mg/L MAXI° 16.9 mg/L</p> <p>VALEUR MAXIMALE 40 mg/L</p> <p>*Valeurs extrêmes mesurées</p>
Contrôles de qualité - Campagnes	Sources: 1 série totalisant 5 échantillons. Mélange sources: 7 séries totalisant 10 échantillons. Eaux traitées: 7 séries par an totalisant 31 échantillons se répartissant comme suit - Sortie réservoir: 3 séries totalisant 3 échantillons; - Réseau supérieur: 7 séries par an en 2 points de prélèvement pour un total de 14 échantillons. - Réseau inférieur: 7 séries par an en 3 points de prélèvement pour un total de 14 échantillons.
Habitants	Nombre d'habitants approvisionnés: 2647 (au 31.12.19)



- Bien consommer l'eau du réseau**
- Absence prolongée: laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire
 - 24 heures: temps maxi pour garder de l'eau en carafe
 - Goût trop chloré: disparaît après 1 à 2 h au frigo
 - Adoucir l'eau: déconseillé pour l'eau froide - ok pour l'eau chaude
 - Brise-jet: ok pour les économies d'eau - à nettoyer régulièrement avec du vinaigre

Novembre 2020

Viteos - Quai Max-Petipierre 4 - Neuchâtel - info@viteos.ch

Prolab, Collège 33, 2300 La Chaux-de-Fonds - 0800 800 012 - prolab@viteos.ch

www.viteos.ch



Communauté des Eaux de NEUCHÂTEL



FICHE INFO QUALITE DE VOTRE EAU POTABLE

2020

Qualité de l'eau	Moyennement dure, faiblement minéralisée et non influencée par l'agriculture (teneur faible en nitrates).
Provenance	Eau des sources de Neuchâtel situées dans les gorges de l'Areuse et eau du lac traitée par filtration suivie d'une chloration finale à la station de Champ-Bougin à Neuchâtel.
Traitement	Chloration au chlore électrolytique : teneur moyenne en chlore libre dans le réseau : 0.01 mg/L (tolérance 0.1 mg/L).
Qualité microbiologique et chimique	Les analyses bactériologiques révèlent la contamination de l'eau par des microorganismes. Les germes aérobies mésophiles (tolérance dans le réseau: 300 UFC/ml) sont des bactéries des milieux naturels et généralement sans danger pour l'homme. Les <i>Escherichia coli</i> et les entérocoques intestinaux (tolérance: non décelable dans 100ml) sont des bactéries indicatrices d'une contamination fécale et leur présence dans une eau suggère une contamination par d'autres microorganismes pathogènes. Lors de deux contrôles sur 28, la présence d' <i>Escherichia coli</i> a été détectée. Ces résultats n'ont pas été confirmés par l'analyse de nouveaux prélèvements. L'analyse bactériologique des 28 échantillons a montré que la qualité de l'eau du réseau de la Communauté des Eaux de Neuchâtel a globalement respecté les exigences légales. L'eau distribuée a donc été hygiéniquement propre en 2020. Les analyses physico-chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau, à ses équilibres et aux impuretés qui peuvent la contaminer. La qualité de l'eau potable sur le plan physico-chimique a été conforme aux exigences légales en 2020.
Dureté	(Mesures effectuées au réservoir Fontaine-André) <p>MOYENNE 20.1 °f MINI° 17.8° MAXI° 21.8°</p>
Teneur en nitrates	<p>MOYENNE 5.9 mg/L MINI° 5.5 mg/L MAXI° 6.3 mg/L</p> <p>VALEUR MAXIMALE 40 mg/L</p> <p>*Valeurs extrêmes mesurées</p>
Contrôles de qualité - Campagnes	Eau du réseau: 12 séries sur 4 sites totalisant 28 échantillons.
Habitants	Communes approvisionnées: Hauterive, Saint-Blaise, Cornaux et Cressier



- Bien consommer l'eau du réseau**
- Absence prolongée: laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire
 - 24 heures: temps maxi pour garder de l'eau en carafe
 - Goût trop chloré: disparaît après 1 à 2 h au frigo
 - Adoucir l'eau: déconseillé pour l'eau froide - ok pour l'eau chaude
 - Brise-jet: ok pour les économies d'eau - à nettoyer régulièrement avec du vinaigre

Décembre 2020

Viteos - Quai Max-Petipierre 4 - Neuchâtel - info@viteos.ch

Prolab, Collège 33, 2300 La Chaux-de-Fonds - 0800 800 012 - prolab@viteos.ch

www.viteos.ch

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

HAUTERIVE



NOMINATIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil communal d'Hauterive, Considérant qu'il y a lieu de pourvoir cinq sièges devenus vacants au Conseil général à la suite de la nomination des membres au Conseil communal; Considérant qu'il y a lieu de désigner cinq membres suppléants du Conseil général à la suite de la nomination des nouveaux membres du Conseil général; Vu les résultats de l'élection du Conseil général du 25 octobre 2020; Vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984; Vu le règlement général, du 23 octobre 2017;

arrête

Article premier: Monsieur Thierry Laederach, membre suppléant de la liste du parti libéral-radical, Messieurs François Monnier et Christophe Weber viennent ensuite de la liste du parti libéral-radical, Monsieur Andreas Britz, membre suppléant de la liste du parti socialiste, Madame Yvonne Bach, membre suppléant de la liste du parti Les Verts sont proclamés élus au Conseil général.

Art. 2: Messieurs Romain Monnier et Jusuf Alic, viennent ensuite de la liste du parti libéral-radical à laquelle appartient deux siège, Madame Lorena Villena Egas Sagne, vient ensuite de la liste du parti socialiste, à laquelle appartient un siège, Madame Méline Brander, suppléante de la liste du parti vert'libéral, à laquelle appartient un siège, sont proclamés membres suppléants du Conseil général. Pour la liste du parti Les Verts, à laquelle appartient un siège, le poste est vacant.

Art. 3: Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 4: La proclamation de cette élection sera publiée dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel.

Hauterive, le 14 décembre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

HAUTERIVE



AVIS D'ENQUETE

L'enquête publique est ouverte du 30.12.20 au 01.02.21 Publication FAO n° 53

Dossier SATAC n° 110425

Parcelle(s) et coordonnées: 2121 - Hauterive; 1207016/2564532

Situation: Rue de la Croix-d'Or 9

Description de l'ouvrage: Création de deux fenêtres en façade Nord

Requérant(s): Michel Wolf Holding SA, 2000 Neuchâtel

Auteur(s) des plans: Serge Grard, maison d'architecture serge grard SA, Léo-Chatelain 12, 2063 Fenin

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone d'ancienne localité / Sanction du 1994-05-25

Autorisation(s) spéciale(s): Travaux sur immeuble mis sous protection; Art. 13.02.9.8 RAC (Volets); Art. 13.02.9.9 RAC (Encadrements)

Particularités: Bâtiment de catégorie 1 selon plan de site; Modification du projet SATAC 108808

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

HAUTERIVE



AVIS IMPORTANT

La commune d'Hauterive annonce le changement de son fontainier pour le réseau d'eau de boisson.

L'entreprise Hildenbrand SA qui avait auparavant le mandat de fontainier pour l'entretien du réseau d'eau de boisson de la commune a dû se résoudre à fermer ce département au 31 décembre 2020.

Dès le 1^{er} janvier 2021, c'est l'entreprise Viteos SA qui sera le nouveau responsable pour cette fonction et assumera cette tâche.

Ci-dessous, le n° de contact en cas d'urgence:

Viteos SA, téléphone : 0800 800 012 ou par email : contact@viteos.ch

IMPRESSUM

Adresse: Bulcom • Route des Falaises 94 • 2000 Neuchâtel

Tél. 032 756 97 93 • E-mail: info@bulcom.ch

Publicité: Frédéric Huber • Tél. 079 408 56 05 • huber@bulcom.ch

Mise en page: Sandra Rocha • Tél. 032 756 97 93 • info@bulcom.ch

Tarif des annonces par colonne: Fr. 1.85 le mm, TVA 7.7 % non comprise

Abonnement: 92 francs • Tirage: 10'000 exemplaires • Délai: mardi 17 h

ENTRE-DEUX-LACS



FERMETURE DE L'AGENCE AVS/AI ET DU GUICHET ACCORD

Nous informons la population de l'Entre-deux-Lacs que les guichets AVS/AI et ACCORD seront fermés tous les après-midis dès le 11 janvier 2021 pour une durée de 6 semaines (jusqu'à fin février).

Nous vous rappelons que les guichets sont installés (dans un grand container bleu) en face du bâtiment administratif communal (qui subira d'importantes transformations durant au moins 1 année).

Nous privilégions tout contact par téléphone ou courriel. La boîte aux lettres est mise à votre disposition pour y déposer vos documents.

Nous vous invitons à visiter notre site www.saint-blaise.ch pour toute autre information. Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous présentons nos plus respectueux messages.

LE CONSEIL COMMUNAL

ENGES



AVIS DE PUBLICATION

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984;

Le Conseil communal d'Enges informe les électrices et électeurs que les arrêtés/règlements adoptés par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 16 décembre 2021 peuvent être consultés à l'administration communale.

Il s'agit des arrêtés/règlements suivants:

- Arrêté relatif au renouvellement du contrat liant la commune d'Enges au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031

Le délai référendaire prévu par la loi prend fin le mardi 9 février 2021.

Enges, le 23 janvier 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

Meneo Energie SA

Marin - La Chaux-de-Fonds

T 0848 20 30 40

CHAUFFAGE

VENTILATION

CLIMATISATION

FROID

SANITAIRE

SERVICE

Une alliance parfaite

le clos des Argilles

LE CLOS DES ARGILLES, CRESSIER

Appartements en PPE, de 2.5 à 5.5 pièces

- ▶ Label Minergie
- ▶ Aux abords des vignes

Dès CHF 340'000.-

leclosdesargilles.ch

#ProjetsNeufs

032 737 27 50

Foncièrement Durable

ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE

■ Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ) : pour tout renseignement, contactez l'animateur de jeunesse, Gael Letare.

■ ENTRE-DEUX-LACS

Pour toutes les infos concernant la paroisse : www.entre2lacs.ch

■ Cultes Entre-deux-Lacs • Dimanche 22 novembre 2020

Pour les cultes en présentiel, vous pouvez préparer un petit papier avec vos noms, prénoms, no de tél et code postal que vous déposerez à votre arrivée. Ce serait un petit plus pour éviter que des colonnes ne se forment à l'entrée du temple et que les personnes doivent attendre dans le froid.

Chaque dimanche un culte est diffusé via notre site internet, ceci pour les personnes qui préfèrent le suivre depuis la maison.

Les cultes (tout comme les activités pour les enfants) pourraient changer encore suite à de nouvelles mesures COVID. Veuillez svp dans ce cas vous référer au site de la paroisse.

- Dimanche 3 janvier :** 10h00 Culte unique au temple de St-Blaise.
10h00 Culte au temple de St-Blaise.
- Dimanche 10 janvier :** 10h00 Culte au temple du Landeron.
10h00 Culte au temple de St-Blaise (Bee Happy et garderie au foyer).
- Dimanche 17 janvier :** 10h00 Culte au temple du Landeron.
10h00 Culte de l'unité avec nos frères et sœur catholiques au temple de St-Blaise (Bee Happy et garderie au foyer).
- Dimanche 24 janvier :** 10h00 Culte avec nos frères et sœurs catholiques au centre paroissial réformé de Cressier.
10h30 Célébration de la Parole à l'église catholique de St-Blaise.
- Dimanche 31 janvier :** 10h00 Culte au temple de Lignières.
10h00 Culte au temple de St-Blaise (Bee Happy et garderie au foyer)

■ L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile : découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important.

Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner, prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs
Delphine Collaud, tél. 032 754 33 62 ou 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch
Frédéric Hammann, tél. 079 101 35 73, frederic.hammann@eren.ch
Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch
Julie Paik, tél. 076 568 54 11, julie.paik@eren.ch
Frédo Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch
Animateur de jeunesse et permanent laïc
Gaël Letare, tél. 079 871 50 30, gael.letare@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignières :

Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch
Temple et salle de paroisse du Landeron :
Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluewin.ch
Centre paroissial réformé de Cressier :
Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.
Foyer de St-Blaise :
Gérante : Sophie Rossel
Contact : foyerstblaise@gmail.com
Agenda et diverses informations :
www.entre2lacs.ch/foyer
Secrétariat pastoral et paroissial :
Grand-Rue 15, 2072 Saint-Blaise, tél. 032 753 03 10 (mercredi - jeudi - vendredi)
entre2lacs@eren.ch

ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

■ Paroisse de Saint-Blaise

SAMEDI 9 JANVIER

18h30 Messe à Saint-Blaise

DIMANCHE 10 JANVIER

09h00 Messe à Saint-Blaise. Baptême du Seigneur

10h30 Messe à Saint-Blaise. Baptême du Seigneur

MARDI 12 JANVIER

09h00 Messe à Saint-Blaise. Action de grâces à Dieu le Père. Ames du purgatoire.

MERCREDI 13 JANVIER

08h15-12h00 Passage du Bibliobus devant l'église de Saint-Blaise

VENDREDI 15 JANVIER

09h00 Messe à Saint-Blaise

SAMEDI 16 JANVIER

18h30 Messe à Saint-Blaise

DIMANCHE 17 JANVIER

09h00 Messe à Saint-Blaise

10h30 Messe à Saint-Blaise

Eu égard à la problématique autour du Coronavirus, les activités/horaires de la paroisse peuvent changer à tout moment. Veuillez s'il vous plaît vous référer à la feuille dominicale ou rendez-vous sur le site <https://www.cath-ne.ch/> votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo de notre église, dernières nouvelles, Feuille paroissiale de St-Blaise. Merci pour votre compréhension.

■ Paroisse d'Hauterive

JEUDI 14 JANVIER

15h30 Messe et visites au home Beaulieu à Hauterive

PROTHÈSES DENTAIRES
à La Neuveville

Réparation rapide
Nettoyage - Place de parc

Devis gratuit
et déplacement à domicile possible

Rue de la Tour 12
032 751 37 06

■ Paroisse de Cressier-Cornaux

SAMEDI 9 JANVIER

17h00 Messe

SAMEDI 16 JANVIER

17h00 Messe

Contact : abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi - 032 757 11 86 ccll@bluewin.ch et www.cath-ne.ch

■ Paroisse du Landeron-Lignières

VENDREDI 8 JANVIER

17h45 Chapelle : adoration - méditation
18h15 Chapelle : messe

DIMANCHE 10 JANVIER

10h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

MARDI 12 JANVIER

08h30 Chapelle : messe
09h00 Chapelle : adoration - méditation

VENDREDI 15 JANVIER

17h45 Chapelle : adoration - méditation
18h15 Chapelle : messe

DIMANCHE 17 JANVIER

10h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Contact : abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi - 032 757 11 86 ccll@bluewin.ch et www.cath-ne.ch

UN SERVICE DE
PROXIMITÉ EST
UNE RICHESSE

messeiller
Lakeside Prighthouse

PAS UN
LUXE

Vœux de la paroisse réformée pour 2021

Que chacun puisse vivre une année enthousiasmante, par ses défis, ses solidarités, des forces retrouvées et partagées. L'année 2020 a eu ses joies et ses peines, ses naissances et ses décès, et la découverte de la fragilité du monde que nous avions tendance à oublier. Nous savons que de nouveaux défis nous attendent cette année encore. Un changement d'année n'est pas un coup de baquette magique. Mais nous avons l'assurance que Dieu nous accompagne en 2021 comme en 2020 et qu'il nous donnera de regarder notre vie, notre monde au travers de son regard. Un regard qui choisit de voir

au-delà du mal pour contempler le bien, pour attendre et espérer au jour le jour. Un regard qui nous aide à vivre pleinement dans l'aujourd'hui et à apprendre la reconnaissance.

Nous ne savons pas ce que nous réserve cette année, mais puissions-nous l'habiter comme un cadeau, avec toutes les surprises que nous recevrons. Nous avons envie d'aller de l'avant, d'inventer encore des façons d'avancer, de nous rencontrer, de nous accompagner les uns, les autres, sur le chemin de 2021 et sur le chemin de la vie. Bonne route à chacune et à chacun.

Pompes funèbres
Grau

24h/24 032 751 28 50
Le Landeron

Depuis 1959
une famille au service des familles

LA TÈNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – CORONAVIRUS



Suite aux décisions édictées par arrêté du Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel et aux dispositions prises par les Autorités communales de La Tène, les responsables du Club des Aînés de La Tène ont pris la décision **d'annuler les deux prochaines ren-**

contres du Club du Jeudi : les jeudis 14 janvier et 11 février 2021.

Les responsables, Mmes E. de Swarte et M. Calame remercient chacune/chacun de faire preuve de compréhension et se tiennent à disposition pour tout renseignement complémentaire :

079 541 53 04 – 079 370 04 65 – clubjeudilatene@gmail.com – clubjeudilatene.ch

CRESSIER

Retour sur les fenêtres de l'Avent



Cressier s'est paré des décorations de Noël et a renoué avec le grand calendrier lumineux des fenêtres de l'Avent.

Pourtant destinées à aller à la rencontre de ses voisins les fenêtres de l'Avent ont brillé certes, sans rassembler les promeneurs, sans ces sympathiques verrées organisées sous ses faisceaux lumineux aux couleurs de Noël... les consignes sanitaires données par l'Association de Développement de Cressier, organisatrice de cette traditionnelle manifestation, ont été bien respectées.

Magie de l'Avant quand tout un village s'illumine, jardins, vergers, fenêtres-niches, portes, façades,

vitrines, fontaines transformés en œuvres colorées, sobres ou douces, ont embelli le village, se joignant au grand calendrier lumineux. Dédicée spécialement aux enfants, Sur le chemin de Noël, l'animation inédite aménagée par la paroisse autour de l'église, a suscité l'enthousiasme des enfants curieux de découvrir l'épisode du jour et ravis d'emporter un présent, un vrai petit bonheur!

Frustrée des habituelles manifestations de décembre, éprouvée par un sinistre, la population de Cressier a pu compter sur l'imagination de brillants initiateurs porteurs de rêve, d'espoir et de joie, venus égayer cette fin d'année difficile.

GC

LA TÈNE

Un cadeau sympathique des Autorités !

Avec tout ce qui a été renvoyés en cette année 2020, nos Autorités ont pensé à nous.

Normalement chaque année un repas est organisé pour les anciens à l'Espace Perrier et servi par une classe d'élève de dernière année qui amène beaucoup de joie aux personnes du 3^{ème} âge.

En effet, pour les gens de 70 ans et plus, le Conseil communal en remplacement, a remis à chacun, par les membres du Conseil communal, un magnifique cornet avec des vues de

la Tène, le coin préféré des Marinois. A l'intérieur de ce cornet, on trouvait une chopine de Pinot Noir, un beau saucisson, des chocolats ainsi que des pommes séchées.

Dès lors, il faut remercier le Conseil communal de ce geste sympathique montrant par là qu'il a pensé aux anciens de la Commune.

Alors nous souhaitons à nos Autorités une Bonne Année et que cette dernière nous débarrasse de ce maudit Covid 19.

RS

CORNAUX

CONSEIL COMMUNAL Cap sur 2025 !



Le 14 décembre passé, lors de la séance du Conseil général de constitution de la législature, qui vient de commencer, les membres du législatif ont nommé tout de go le Conseil communal de la période 2020- 2024 pour tenir la barre de la Commune de Cornaux.

Le Conseil communal est ainsi constitué (photo) avec la répartition des dicastères :

Présidente : Isabelle Weber, PLR, (à gauche): administration; instruction publique; police, déchets; défense générale, feu, PC; sports, loisirs et culture.

Vice-président : Jean-Maurice Cantin, PLR, (à droite): finances, bâti-

ments, domaines, églises et cimetière.

Secrétaire: Claudine Salzmänn Silva, PS, (en noir, à droite des armoiries communales): urbanisme, aménagement du territoire, services sociaux et structures d'accueil.

Membres :

Mario Clottu, PLR (à gauche des armoiries communales): travaux publics, agriculture – viticulture, forêts, mobilité et transports.

Olaf Makaci, PS, (au centre, en vert sous les armoiries communales): services industriels, santé, salubrité publique et environnement.

A travers nos villages... MÉMENTO DE FÉVRIER

LE LANDERON

30+31.01 CTT NUGEROL, CHAMPIONNAT RÉGIONAL C2T



CRESSIER

- 16.01 FANFARE L'ESPÉRANCE, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SALLE VALLIER
- 20.01 COMITÉ FVN, ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS, SALLE VALLIER
- 24.01 B2C (BADMINTON), TOURNOI INTERNE, SALLE DE GYMNASTIQUE

LIGNIÈRES

Nouvelles autorités nommées



La séance constitutive des nouvelles autorités de Lignières, pour la législature 2020-2024, a eu lieu le 17 décembre dernier à la salle de la Gouvernière.

C'est le doyen du bureau provisoire, Hans-Christoph Schmidt, assisté des trois plus jeunes élus, Clarie Bonjour, Caryl Stauffer et Thierry Bonjour, qui souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et remercie les anciens pour s'être engagés au sein des organes politiques de la commune. Après l'appel et l'acceptation de l'ordre du jour, l'ultime tâche du président éphémère est de faire élire le nouveau bureau du Conseil général. L'année à venir verra au perchoir un jeune élu PLR, Caryl Stauffer, lequel sera secondé par François Wermeille PS, vice-président, Emmanuel Schwab PLR, secrétaire, Michaël Wälchli PLR, vice-secrétaire, et deux questeurs,

Thierry Bonjour PLR et Jérôme Ribeaud PS. Dès installé, le nouveau premier citoyen de la commune passe à l'élection du nouveau Conseil communal. Trois sortants remplacent et deux nouveaux vont vivre leur première expérience. Le nouvel exécutif aura la composition suivante : Josiane Chiffelle PS, Fabrice Bonjour et Cédric Hadorn PLR (sortants réélus), Serge Gaillard et Hans-Christoph Schmid PLR (nouveaux). A l'écart pendant l'interruption de séance demandée, et d'un commun accord le Conseil communal s'est attribué les rôles et annonce un probable tournus de la présidence en cours de législature. Sans tarder il planifie ses premières tâches, et sitôt après cette constituante il s'est réparti les dicastères (voir avis officiel des communes). Pour remplacer les membres

nommés au Conseil communal, sont proposés et proclamés élus par acclamation, deux viennent ensuite, Bernard Guye-Bergeret PS et Rodrigue Emmanuel de Pourtales PLR. S'ensuit la nomination des Commissions et des représentants communaux dans les organes intercommunaux, en voici la liste.
Commission financière: Thierry Bonjour, Denis Schleppe, Emmanuel Schwab, Hans-Peter Zumstein PLR et François Wermeille PS.
Commission des naturalisations et des agrégations: Clarie Bonjour, Caryl Stauffer, Hans-Peter Zumstein PLR et Jean-Pierre Lauer PS.
Commission du feu et de salubrité publique: Yves Bayard PS, Raphaël Humbert-Droz, Alain Schleppe, Denis Schleppe, Caryl Stauffer, Michaël Wälchli PLR.
Commission de l'urbanisme: Yann

Bonjour, Niels Leutwiler, Michaël Wälchli PLR et Tony Perret PS.

Commission de l'énergie: Clarie Bonjour, Thierry Bonjour, Hans-Peter Zumstein PLR et Bernard Guye-Bergeret PS.

Commission des pâturages: Christelle Bonjour, Michel Conrad, Daniel Juan, Jérôme Humbert-Droz, Marcel Stauffer PLR et François Wermeille PS.

Commission des aînés: Catherine Ayliffe, Clarie Bonjour, Sandra Trachsel et Antoine Amstutz.

Conseil d'événements scolaires: Carole Conrad, Christelle Humbert-Droz, Nicole Humbert-Droz, Odile Schleppe, Céline Stauffer PLR et Jérôme Ribeaud PS.

Commission consultative pour la révision du plan d'aménagement local - PAL: Clarie Bonjour, Emmanuel Schwab, Denis Schleppe, Michaël Wälchli PLR et François Wermeille PS.

Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du SIEL: Raphaël Humbert-Droz PLR.

Comité de gestion de l'Association du CAP: Jérôme Humbert-Droz PLR et Jérôme Ribeaud PS.

Par de vifs applaudissements l'assemblée démontre son approbation à toutes ces élections. Et pour clore la séance, le nouveau président du législatif, Caryl Stauffer, remercie les élus pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans leurs nouveaux défis.

PS: Le groupe libéral est encore à la recherche de 3 candidats pour compléter le Conseil général de Lignières. Annoncez-vous!

Les spécialistes sont à votre service



SANDRINE JUNOD ANTUNES
BREVET FÉDÉRAL DE COURTIERE

IMMOBILIER

RUE PAUL-VOUGA 157
2074 MARIN
T. 076 319 92 42

WWW.AJAIMMOBILIER.CH INFO@AJAIMMOBILIER.CH

VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LA VALEUR DE VOTRE BIEN DANS L'OPTIQUE DE LE VENDRE ? CONTACTEZ-NOUS POUR UNE ESTIMATION GRATUITE !

NOUS DÉFINIRONS ENSEMBLE LE POTENTIEL DE VOTRE PROPRIÉTÉ ET VOUS FOURNIRONS LE MEILLEUR APPUI POUR TOUTES VOS DÉMARCHES.

Agencements de cuisines & Rangements

Equipements ménagers & professionnels



f.joss sa

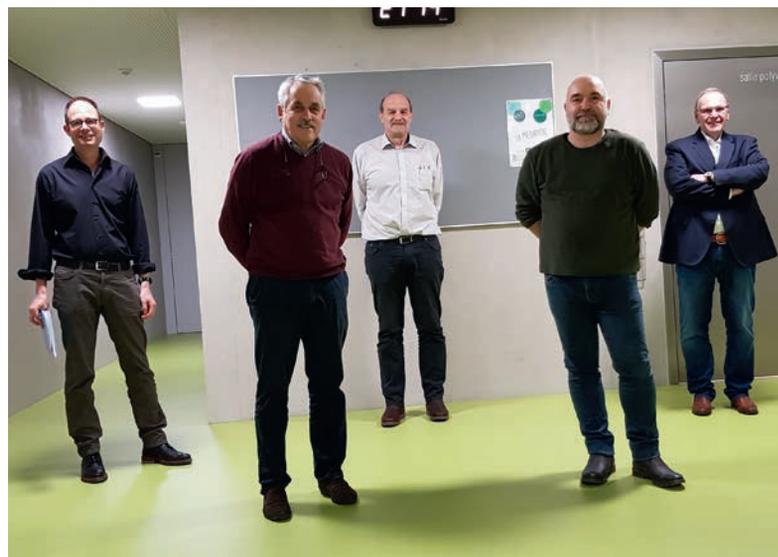
www.fjoss.ch

A.-Bachelin 9 - 2074 Marin - 032 763 02 63 - info@fjoss.ch

SAINT-BLAISE

CONSEIL COMMUNAL

Cinq conseillers bien élus !



Lors de la séance de constitution des autorités communales, du 17 décembre écoulé (voir compte rendu paraissant dans ce no du BulCom), les membres du Conseil communal élus ne s'étaient pas encore répartis les dicastères, ils le firent le 29 décembre passé. Voici cette répartition et leur présentation (photo) :

Président: Roland Canonica, PLR (à droite): administration, services industriels, environnement, gestion des déchets.

Vice-président: Alain Jeanneret, PS (au centre, chemise blanche): urba-

nisme, aménagement du territoire, forêts et domaines.

Pierre Schmid, Entente (au centre, pullover vert foncé): ports et tourisme, culture, loisirs et sports

Membres:

Claude Guinand, PLR (au centre, pullover grenat): finances, impôts et transports, enseignement et formation, travaux publics, voirie et parcs publics.

Marc Renaud, PS (à gauche): sécurité publique, prévoyance sociale et santé

Cette répartition vaut jusqu'au 30 juin 2021.

LA TÈNE

Ouvertures de la Ludotène

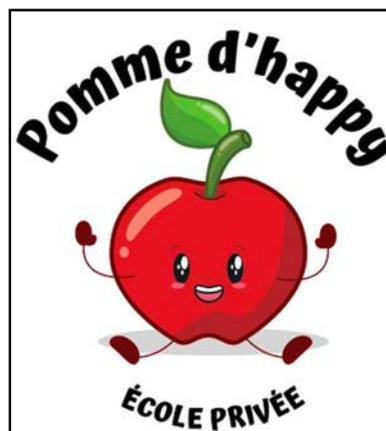
La ludothèque de Marin pourra ouvrir ses portes dès lundi 11 janvier 2021.

A moins que les directives cantonales et fédérales ne soient à nouveau modifiées, nous aurons le plaisir de vous accueillir, selon notre

horaire habituel les lundi et jeudi de 15h30 à 18h00.

En vous remerciant de votre patience et de votre compréhension, nous vous souhaitons un début d'année 2021 le plus serein possible !

L'équipe des bénévoles de la Ludotène



Avenue de la gare 2,
2072 Saint-Blaise
pommedhappy.ch
ecole@pommedhappy.ch
032/ 753.06.87



L'ÉPICERIE

Chloia

vous souhaite une magnifique année 2021 remplie de succès et de bonheur !

Ouvert du Lundi au Samedi
Rue des Lavannes 1 - 2072 St-Blaise

SAINT-BLAISE**CONSTITUTION DES AUTORITÉS COMMUNALES****Election du Conseil communal pas cousue de fil blanc !**

Le Conseil général élu le 25 octobre 2020 a tenu sa séance de constitution, le jeudi soir 17 décembre 2020, dans la salle de gymnastique des collèges de Vigner. Point fort : l'élection du Conseil communal pour la période législative 2020-2024. Elle fut marquée par une surprise : le candidat présenté par l'Entente ne fut pas nommé mais troqué par un autre élu du même parti... au pied levé !

Représenter la diversité des opinions et des intérêts

Doyen d'âge du législatif, Lorenzo Zago (Entente) a ouvert la séance constitutive de la législature 2020-2024. Rappelant qu'il eut aussi l'honneur de prononcer le discours d'introduction en 2016, il avait mentionné, à l'époque, le défaut de représentativité du Conseil général élu par une très faible participation des électeurs inscrits. Il avait affirmé qu'une conséquence de ce défaut de représentativité serait un recours à la démocratie directe. Il s'est dit bon prophète car on a eu deux référendums durant la législature 2016-2020 avec des opinions presque partagées.

Il observa aussi que les clivages politiques sont largement dépassés dans la crise covid 19. Il n'aurait pas imaginé, il y a un an, même six mois, qu'il allait présider un Conseil général formé de personnes masquées qui évitent de se serrer la main !

Après avoir relevé les nouveaux clivages, même les dérives, qui apparaissent dans la crise sanitaire, il a déclaré qu'au niveau communal on n'était pas épargné par cette situation. Représenter la diversité des opinions et des intérêts de nos habitants est un défi encore plus grand qu'auparavant.

Election du bureau du Conseil général pour la période administrative 2020-2021

Résultant d'une entente entre les partis, ce bureau a été constitué de la manière suivante : président, Rajesh Ambigapathy, PLR ; 1^{er} vice-président, Lorenzo Zago, Entente ; 2^e vice-présidente, Pascale Giron-Lanctuit, PS ; secrétaire, Helene Eberhard, Entente ; secré-

taire adjoint, Nicolas Droz, PS ; questeurs, Estelle Chalon, PLR, Corinne Maradan, Entente, et Nathalie Müller, PS.

Election du Conseil communal

Alors qu'un accord est ordinairement obtenu lors d'une rencontre entre les têtes de file des partis pour préparer l'élection du Conseil communal, le PLR présenta ses deux conseillers communaux sortants : Roland Canonica et Claude Guinand, ainsi que Nicolas Bornand, nouveau ; le PS : Alain Jeanneret, sortant, et Marc Renaud, nouveau et l'Entente, Alain Marti, nouveau.

Porte-parole du PLR, Charles Constantin affirma qu'il revient au Conseil général de choisir les conseillers communaux qui formeront la meilleure équipe. Il déclara que le PLR et le PS ont fait savoir à l'Entente aux séances interpartis qu'ils avaient des réserves sur le candidat qu'elle proposait. Le candidat de l'Entente ayant été maintenu, le PLR a donc annoncé la candidature de Nicolas Bornand, avocat, membre de la commission financière depuis 6 ans, député suppléant au Grand Conseil : «Le Conseil général a la responsabilité, dans ce temps de crise, de désigner les capitaines dont les compétences, les expériences et les personnalités se marieront le mieux pour faire naviguer le bateau saint-blaisois loin, très loin, pour mener ce bateau aux bons ports.» a conclu Charles Constantin.

Anne-Claude Cosandey a déclaré que le PS ne mettait pas en cause l'attribution d'un siège à l'Entente au Conseil communal mais marquait aussi des réserves quant au candidat qu'elle proposait.

Lorenzo Zago a affirmé que le PLR «attaquait le siège de l'Entente en présentant un 3^{ème} candidat». Il a mis en évidence les qualités d'Alain Marti : député de la République, entrepreneur, responsable de la gestion de chantiers complexes. Il a relevé que d'autres conseillers communaux PLR n'ont pas été parfaits ces dernières années. Il a demandé du respect et de l'humilité. Il engagea le PLR à s'expliquer sur les raisons pour lesquelles il n'a pas jugé

utile d'annoncer à l'opinion publique ses candidatures comme l'a fait l'Entente ?

Une interruption de séance a permis une concertation.

Il s'en est suivi une nouvelle proposition de l'Entente pour le siège auquel elle avait droit. Elle proposa alors Corinne Maradan, Alain Marti et Pierre Schmid. Le PS a maintenu ses candidats Marc Renaud et Alain Jeanneret, et le PLR, Roland Canonica, Claude Guinand et Nicolas Bornand : donc 8 candidats pour 5 sièges.

L'élection se fit, comme l'exige le Règlement général de commune, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages lors du premier tour. Furent élus Marc Renaud, PS, 33 voix, Roland Canonica, PLR, Alain Jeanneret, PS, Pierre Schmid, Entente, chacun 30 voix, et Claude Guinand, PLR, 27 voix. Ont obtenu des voix : Corinne Maradan, 6 voix, Alain Marti, 6 voix et Nicolas Bornand, 3 voix.

Constitution du Conseil communal

Sitôt son élection faite, le Conseil communal s'est constitué de la manière suivante : président, Roland Canonica, PLR, vice-président : Alain Jeanneret, PS, secrétaire : Pierre Schmid, Entente, membres : Claude Guinand, PLR et Marc Renaud, PS. Les dicastères n'ont pas été répartis lors de cette séance.

Roland Canonica a, d'emblée, déclaré que le nouveau Conseil communal s'engageait à travailler pour le bien de la communauté.

Passant aux actes, sur une proposition de Claude Guinand, les conseillers généraux ont laissé leur jeton de présence, complétés par un geste des conseillers communaux, et une participation de la Commune en faveur de l'action «Cœur à cœur» de la Chaîne du bonheur.

Nomination des commissions et des délégations dans les syndicats intercommunaux

Si les nominations dans 12 commissions et les 6 délégations ont été faites sans problème, l'Entente n'a pas proposé de membres pour la commission financière et de gestion, un seul siège lui ayant été attribué. Chiffres à l'appui, Lorenzo Zago, en

arrondissant les restes, a démontré que son mouvement avait droit à deux sièges.

S'exprimant pour le groupe PLR, Charles Constantin a estimé que le tableau de répartition des sièges établi par l'administration communale dans les commissions faisait foi. La déconvenue d'un parti politique aux élections communales n'a pas à remettre en question la méthode de calcul qui a toujours été la même. Pour lui, l'Entente n'a droit qu'à un commissaire dans une commission de 6, 7 ou 9 membres. Et le porte-parole PLR de dire : «Une nouvelle fois, le problème de l'Entente est son résultat aux élections communales!»

Par la voix d'Anne-Claude Cosandey, le PS a soutenu la répartition des sièges établie par l'administration communale.

Deux motions acceptées : communication et voix de la jeunesse

A l'unanimité, le Conseil général a approuvé deux motions émanant des trois partis.

La première invite le Conseil communal à étudier et à présenter un concept de communication interne et externe pour Saint-Blaise, intégrant les impulsions de la cellule de communication mise sur pied à l'Administration communale. La seconde prie le Conseil communal d'étudier la création d'une commission de jeunesse pour prendre en compte les aspirations et les préoccupations de cette frange de la population.

CZ.

Cabinet ELSA
REBOUTEUSE & THÉRAPEUTE
 Reconnu par les assurances complémentaires

Remise en place de l'Atlas, reboutement, massages articulaires, sportifs, relaxant, anti-cellulite et Reiki



Elsa Gonçalves
078 868 15 02

Adresse:
 Cabinet de Neuchâtel,
 Rue des Draizes 6, 2000 Neuchâtel
 (également présente au Val-de-Travers)



20% sur les massages
Dos (30 minutes)
Fr. 40.- au lieu de Fr. 50.-
Corps (1 heure)
Fr. 60.- au lieu de Fr. 75.-
Le complet (corps, visage, crâne) (1h20)
Fr. 80.- au lieu de Fr. 100.-
Visage (20 minutes)
Fr. 24.- au lieu de Fr. 30.-
Mains et pieds (20 minutes)
Fr. 24.- au lieu de Fr. 30.-

N'hésitez pas à prendre rendez-vous. Prenez soins de vous.

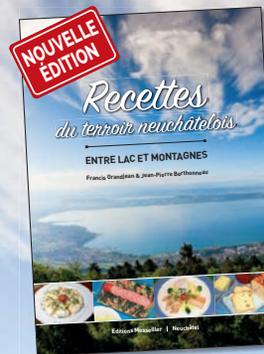
INSTITUT DE BEAUTÉ BLOOM
 Magali Decrauzat • Esthéticienne CFC
 Route de Neuchâtel 1 • 2520 La Neuveville • Tél. 032 751 11 61
 bloom.institut2020@gmail.com

Suivez-nous sur bloom.institut
 Suivez-nous sur Institut.Bloom

Invitez de nouvelles recettes dans vos assiettes!



Jean-Pierre Berthonneau & Francis Grandjean
Chefs de cuisine



- Une **centaine de recettes neuchâteloises** de la première édition, ainsi qu'une **cinquantaine de nouvelles inédites**
- Présentation d'une **vingtaine de produits du terroir**
- Préparation d'un **plateau de fromages neuchâtelois**
- **Choix de menus** composés à partir des recettes du livre



Ouvrage de 360 pages intérieures au format 17x21 cm, impression en quadrichromie, sur papier couché demi-mat deux faces blanc FSC 135 gm². Couverture (rigide) imprimée en quadrichromie, sur papier Invercote 6 mat couché une face blanc FSC 280 gm², reliure Wiro.

BULLETIN DE COMMANDE

Je commande _____ exemplaire(s) de l'ouvrage :

Recettes du terroir neuchâtelois - Entre lac et montagnes (Fr. 39.- TTC / + frais de port)

Nom, prénom _____

Adresse _____

Date _____

Signature _____

A renvoyer à : Editions Messeiller SA, route des Falaises 94, CH-2000 Neuchâtel

Il est également possible de commander les ouvrages par e-mail à : edition@messeiller.ch

Dans le vent de l'actualité

**Eau potable à Saint-Blaise et à La Tène
 Une page tournée !**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Entreprise Hildenbrand et Cie SA, à Saint-Blaise, n'assure plus le service des eaux. La concession d'eau est reprise, à Saint-Blaise, par Eli 10 SA, à Bevaix, qui assure déjà la distribution d'électricité dans cette commune, et, à La Tène, par Viteos SA, à Neuchâtel. Eli 10 SA et Viteos SA sont deux entreprises en mains de collectivités publiques.

Le fait n'est pas anodin car il concerne les habitants des deux communes. Bien que cela paraisse « couler de source », la présence de l'eau aux robinets de nos appartements est apparue il y a 120 ans. Ce fut, à l'époque, une révolution dans les habitudes de trouver de l'eau de bonne qualité aux robinets de chaque ménage.

Avant l'instauration des réseaux d'eau communaux les habitants se ravitaillaient aux fontaines. Elles avaient de multiples usages : prise d'eau, lessive publique (il reste parfois des pierres à laver en bordure de certaines fontaines de nos villages ainsi qu'un second bassin pour ne pas dégrader la qualité de l'eau du grand bassin destiné à l'abreuvement du bétail), réserve d'eau en cas d'incendie, lieu de rablonnage (vente aux enchères des déjections du bétail) et espace social.

Saint-Blaise est encore une des rares communes à disposer de son propre réseau d'eau des fontaines établi vers 1825 toujours en fonction : 13 fontaines y sont rattachées !

Venu de Lindau, sur la rive allemande du lac de Constance, Mathias Hildenbrand ouvre en 1878 un atelier de ferblanterie à Saint-Blaise, un

de ses treize enfants, Otto, poursuit l'activité de l'entreprise. En 1926, le Conseil communal de Saint-Blaise lui concède la qualité et la fonction d'appareilleur du service des eaux. La Commune de Marin-Epagnier, à l'époque, en fit certainement de même car les eaux du captage de Vigner, qui ravitaillent la Commune de La Tène, sont une copropriété des deux communes. Une particularité existe encore dans ce domaine : le Centre neuchâtelois de psychiatrie de Préfargier dispose de son propre réseau d'eau, son captage étant situé dans le vallon du Ruau, à Saint-Blaise. Ainsi, pendant presque 100 ans (1926-2020), l'entreprise Hildenbrand assura la surveillance et l'entretien des réseaux d'eau. Ses fontainiers furent particulièrement soucieux du bien-être des habitants. Ils firent un travail discret impliquant beaucoup de compétences et de disponibilité. On ne saurait tourner la page de ce presque un siècle d'activité sans remercier l'entreprise et ceux qui l'ont servie.

André Hildenbrand (1923-2011), qui sut donner à l'entreprise l'aura qu'elle a présentement, a toujours porté un attachement aux réseaux d'eau qu'il connaissait parfaitement portant le souci de l'approvisionnement des villages. « On n'a pas compté les nuits blanches passées à récolter les dernières gouttes d'eau sortant des sources pendant certaines trop longues périodes d'étiage, à contrôler le bon fonctionnement des pompes, à intervenir en urgence pour réparer une conduite, à remettre en service une installation tombée en panne » nous avait-il déclaré en 2004...

Claude Zweiecker